

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 MARS 2011 à 18 H 00

LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

FINANCES – MARCHES

- 1 – Renouvellement du compte a terme
- 2 – Salle Dumoulin : avenant au lot n° 3 démolition gros oeuvre
- 3 – Rue Vercingétorix : avenant au lot espaces verts
- 4 – Eglise du Marthuret : prolongation de délai
- 5 – Installations thermiques : avenant n° 7 au marché d'entretien et de maintenance
- 6 – Conduites d'eau potable et branchements en plomb : Impasse des Maraîchers, Place Marinette Menut et Avenue du Stade : avenant au marché
- 7 – Travaux école Maurice GENEST : demande de subvention exceptionnelle auprès du Sénat
- 8 – Cession d'un poste informatique à Riom Communauté

TRAVAUX - AMENAGEMENT URBAIN - ETUDES - ENVIRONNEMENT

- 9 – Zone de Publicité Restreinte n° 2 : modification
- 10 – Acquisition foncière : délaissé de l'autoroute
- 11 – 70 faubourg de la Bade : bien sans maître
- 12 – Le Couriat : mise à disposition d'un terrain au Centre Social

SOCIAL

- 13 – Quotient Familial : mise en vigueur du nouveau barème de calcul

CULTURE

- 14 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Les Egaux Centriques
- 15 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Espace Couriat
- 16 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Sauve qui peut le Court Métrage
- 17 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Compagnie GALATEA

SPORTS

- 18 – Répartition de la subvention de fonctionnement 2011 attribuée aux associations sportives des collèges et lycée
- 19 – Conventions de mise à disposition d'installations sportives
- 20 – Fonds d'Initiatives Sportives : Association La Riomoise

ADMINISTRATION GENERALE

- 21 – Accessibilité : premier rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)
- 22 – Cartes de stationnement : mise à disposition gratuite aux nouveaux administrés riomois

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.

IL EST RAPPELE AU PUBLIC QUE LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE - SERVICE ACCUEIL